

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centrale énergie sur la commune principale de l'AIOT 2 avenue Martin Luther King 87000 Limoges.

La référence de votre dossier est A-3-DRFS4IDV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/03/2023 à 16h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **26870851800017**

Raison sociale **CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE LIMOGES**

Forme juridique **Établissement d'hospitalisation**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 AV MARTIN LUTHER KING

Limoges

87000 LIMOGES

Signataire

Nom : **MARGERIN**

Prénom : **Charly**

Qualité : **Directeur des ressources logistiques et hôtelières**

Référent

Nom : **BOULESTEIX**

Prénom : **Laurent**

Fonction : **Ingénieur environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centrale énergie**

Description des activités :

Centrale énergie destinée à assurer le secours électrique de l'hôpital Dupuytren 1 et de la chaufferie centrale. Cette installation est composée de 3 groupes électrogènes alimentés au fioul domestique et d'une puissance unitaire de 3100 kVA. Ces 3 groupes électrogènes seront implantés dans un bâtiment dédié, lequel sera construit à cet effet. Ces 3 générateurs seront alimentés par 2 cuves de stockage fioul enterrées d'une capacité unitaire de 50000 litres, cuves dotés d'une double paroi et conformes à la norme NF EN 12285. Le remplissage de ces cuves sera effectuée via un porteur depuis la zone de dépotage spécialement créée à cette fin. Cette installation étant située à proximité d'une zone constituée d'un établissement d'hospitalisation (Dupuytren 2) et de différentes ICPE (chaufferie centrale, unité de traitement des DASRI, blanchisserie), le CHU de Limoges a diligenté la réalisation d'une étude d'impact afin de s'assurer de la viabilité de ce projet. Sa réalisation prendra en compte les observations émanant de cette étude, majoritairement en lien avec la réglementation incendie. A ce titre, une attention toute particulière sera portée à la structure du bâtiment.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

L'installation objet de la présente déclaration est connexe avec la chaufferie et l'unité de traitement des DASRI dont elle assurera le secours électrique.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **2 avenue Martin Luther King 87000 Limoges**

X : 562742

Y : 6525377

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 7.99 MW	DC	3 générateurs d'une puissance unitaire de 2663 kW

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Rejets de combustion de moteur thermique

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Sans objet.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Huiles de vidange éliminées selon une filière agréée

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Poteau incendie et RIA

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **11957687**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_situation_cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_ensemble.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Rapport_Veritas.pdf